

LES PRODUCTEURS DE GRAINS QUÉBÉCOIS DÉNONCENT LES TARIFS DOUANIERS IMPOSÉS PAR LA CHINE SUR LE CANOLA CANADIEN

Longueuil, le 20 mars 2025 — En réponse à l'imposition de droits de douane par le gouvernement canadien sur les véhicules électriques, l'acier et l'aluminium en provenance de la Chine, la Commission des tarifs douaniers du Conseil d'État chinois met en œuvre dès aujourd'hui un tarif de 100 % sur l'huile et le tourteau de canola canadien, sur le porc canadien ainsi que sur plusieurs autres produits agricoles canadiens.

Les tarifs douaniers imposés par la Commission des tarifs douaniers du Conseil d'État à la suite de l'enquête antidiscriminatoire sont distincts de l'enquête antidumping menée par la Chine sur les importations de graines de canola canadiennes, qui est en cours.

« Les nouveaux tarifs douaniers imposés par la Chine sur l'huile et le tourteau de canola canadien auront un impact majeur sur les producteurs de canola du Québec, mais aussi sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'huile végétale et du tourteau protéiné, incluant le soya, dans un contexte d'incertitude commerciale et géopolitique accrue », soutient le président des Producteurs de grains du Québec, M. Christian Overbeek. « Il est crucial que le gouvernement fédéral s'engage immédiatement à résoudre le problème avec la Chine. »

Les exportations totales de canola canadien et de produits dérivés de cette graine oléagineuse vers la Chine ont atteint près de 5 milliards de dollars en 2024. Les droits de douane imposés par la Commission des tarifs douaniers du Conseil d'État sont prohibitifs.

« Il est clair que les décisions du gouvernement fédéral en matière de politique commerciale vont avoir un impact direct sur les fermes, notamment celles qui produisent des grains. Je tiens à souligner que les restrictions d'exportation de porcs vers la Chine auront également à terme des répercussions sur la demande en grains au Québec de la part de l'élevage porcin. Le gouvernement doit réagir en proposant un plan d'indemnisation financière proportionnel aux pertes subies », ajoute M. Christian Overbeek.

Producteurs de grains du Québec

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ces derniers produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de

l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,2 milliards de dollars (2023). La production de grains est d'ailleurs le 2^e secteur agricole en importance du Québec. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

- 30 -

Source

Producteurs de grains du Québec
<https://www.pgq.ca/>

Renseignements

Équipe des communications
com@pgq.ca